Soissons (02) : trois jeunes du 93 débarquent pour voler une moto sur Leboncoin… Violente rixe avec les victimes, un policier manque d’être tué, folle course-poursuite sur 30km. Souleymane Touré, récidiviste au « gros casier », écope de 16 mois de prison

12/07/2026 à 15h16



On a frôlé le drame à plusieurs reprises le 24 mai 2026. Ce jour-là, trois jeunes habitants de Seine-Saint-Denis sont venus à Soissons voler une motocross, après avoir pris contact avec le vendeur sur le site Leboncoin. L’« acheteur » demande à essayer l’engin mais ne le ramène pas et le charge dans un fourgon Renault Trafic. Les victimes, deux frères de Chevreux, alertent des amis et prennent en chasse le fourgon. Ils le rattrapent au rond-point de l’Archer, où une rixe impliquant une dizaine d’individus éclate.

C’est là qu’intervient la police. Un premier agent de la BAC est gazé en arrivant à hauteur du fourgon côté passager. Le Renault Trafic recule brutalement, heurtant la voiture de la police. Il redémarre et manque de renverser un autre membre de l’équipage, qui sort son arme. Pris en chasse par la police et par les victimes du vol, le conducteur du fourgon évite les « stops stick », des dispositifs jetés par les agents pour crever les pneus, fait des écarts, roule à contresens avant d’être stoppé à Vauciennes, à 28 km de Soissons.

C’est Souleymane Touré, 19 ans, qui était au volant. Il était seul et sans avocat à la barre du tribunal de Soissons ce jeudi 9 juillet. Ses deux complices, mineurs, seront jugés par le tribunal pour enfants de Bobigny.

Souleymane est poursuivi pour refus d’obtempérer ayant exposé un policier à un risque de mort ou d’infirmité permanence, vol avec violence, et conduite sans permis. Le tout en récidive. (…)

« J’ai un gros casier, je sais que je risque plus en étant majeur. Pourquoi j’irais faire ça alors que j’étais en train de devenir autonome ? J’avais arrêté la délinquance », tente Souleymane.

« Il y a des cagoules, une gazeuse, un couteau dans le fourgon, c’est une expédition en fait », fait valoir le juge.

Conformément aux réquisitions du parquet, Souleymane Touré est condamné à 12 mois de prison ferme. Il est maintenu en détention. La révocation d’un sursis précédent de 4 mois est également prononcée. Il devra verser 2000 euros au policier qu’il a failli percuter en réparation du préjudice moral et 2000 euros à la victime du vol de moto.

L’Union